

PLU : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable en débat

Le 23 mars dernier, la deuxième réunion publique était l'occasion de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à la population. Le Conseil Municipal du 9 avril a été consacré au débat sur le PADD : les grands objectifs retenus par la municipalité ont été abordés successivement.

Le PADD : c'est quoi ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables...

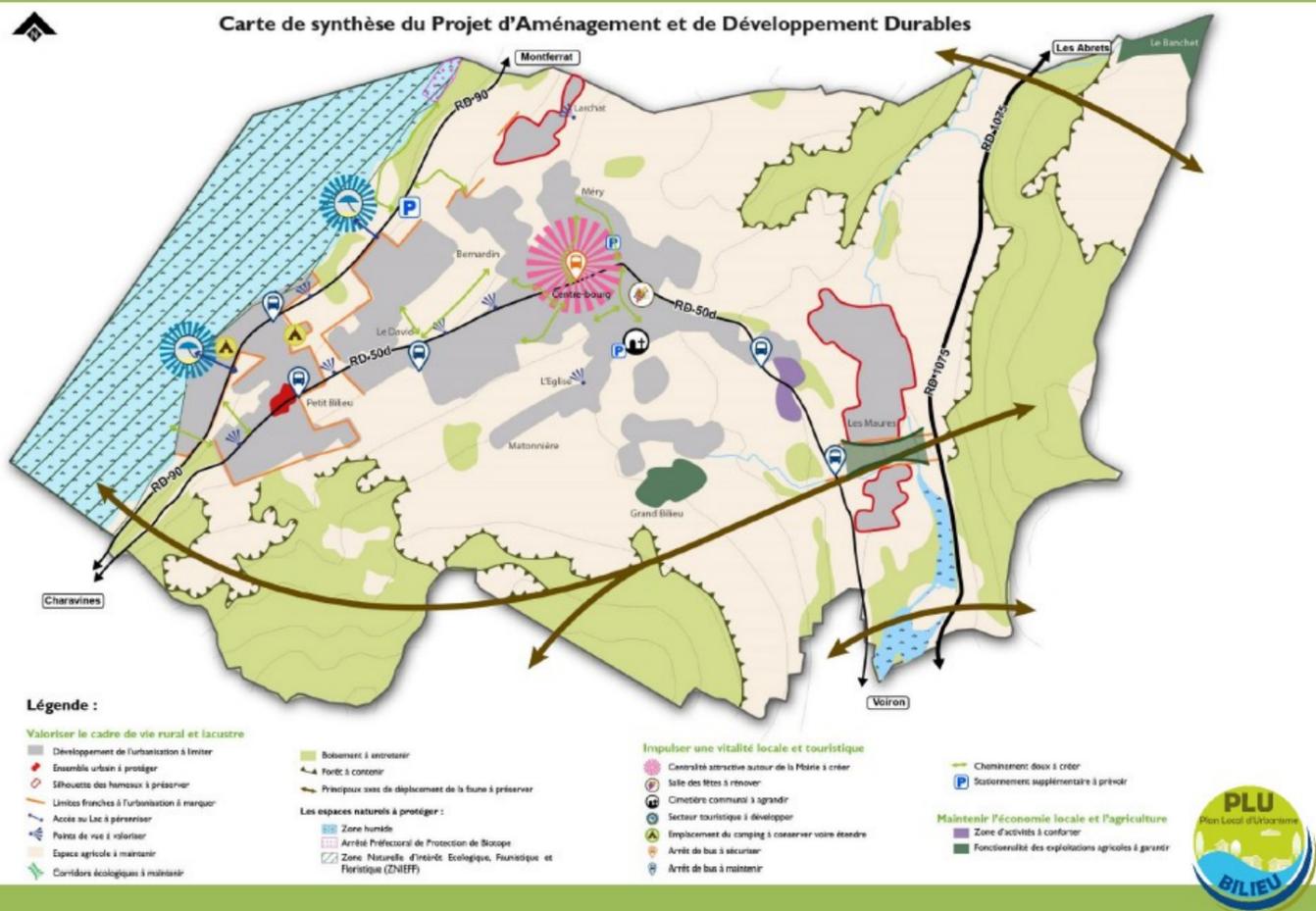


Les orientations du PADD

Les grands objectifs retenus pour la Commune de Billeu sont regroupés autour de 4 orientations :

- 1 > Valoriser le cadre de vie rural et lacustre**
- 2 > Agir pour un centre-bourg fédérateur**
- 3 > Impulser une vitalité locale et touristique**
- 4 > Maintenir l'économie locale et l'agriculture**

La carte de synthèse du PADD



LE PETIT BILLANTIN

Informations Municipales, Avril 2018

NUMERO 41

SOMMAIRE
Inauguration du Mémorial La Petite Enfance
Les NAP
Collecte des déchets PLU PADD

Horaires d'ouverture de la mairie
Lundi et mardi : de 16h à 18h30
Mercredi : 8h30 à 11h30
Jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 16h à 18h30
Samedi : 8h30 à 12h00

Permanences de M. le Maire :
Sur rendez-vous
Téléphone : 04 76 06 62 41
Télécopie : 04 76 06 67 15
Adresse mail : mairie.billeu@paysvoironnais.com
Site internet : www.mairie-billeu.fr



Directeur de publication : J-Yves Penet, Maire de Billeu
Conception : Service communication
Tirage : 750 exemplaires

Imprimerie : Max PERRIN
ZA du Bert
38630 Les Avenières

Papier 100% recyclé
Encres végétales

Mémorial : Inauguration le 28 avril



Mes chers concitoyens,

Notre monument aux morts, érigé en 1923, pour rendre hommage aux combattants, tombés lors de la grande guerre, présentait des signes de vétusté importants.

D'autre part, les nuisances induites par la circulation automobile rendaient de plus en plus difficile le déroulement normal et serein des cérémonies dans le respect dû à nos morts.

En conséquence, dans le cadre du réaménagement du cœur de village, nous avons pris la décision de créer un mémorial dans la proximité immédiate du groupe scolaire Petit Prince.

La résolution prise par l'équipe municipale d'ériger ce nouvel édifice dans cet environnement est un choix fort : celui de sensibiliser, au quotidien, les jeunes générations au devoir de mémoire.

Construit en concertation avec les associations d'anciens combattants et le Souvenir Français, le mémorial incorpore les éléments essentiels du monument aux morts : le « poilu » qui a été entièrement réhabilité et la stèle commémorative des combats d'Afrique du Nord.

Le temps est maintenant venu de procéder à l'inauguration de notre nouveau mémorial. Cet événement, qui se produit une fois par siècle, aura lieu le **samedi 28 avril 2018 à 10h**.

Symboliquement, nous défilerons de l'emplacement de l'ancien monument jusqu'au mémorial, renouant ainsi le fil de l'histoire avec les générations qui nous ont précédés.

La cérémonie protocolaire se déroulera en présence des autorités de l'Etat, de nombreuses personnalités régionales, départementales et locales, des associations d'anciens combattants et du Souvenir Français, de différents corps d'armées, de la batterie fanfare, des enseignants et des élèves, véritables acteurs de l'évènement avec l'interprétation de chants et la lecture de poèmes et de témoignages.

Parallèlement à la manifestation, un **musée temporaire** relatant tous les conflits mondiaux sera gratuitement ouvert au public et se tiendra dans la salle d'évolution de l'école du **samedi 28 au dimanche 29 avril 2018**. A cet effet, **toute personne en possession de matériel ou d'écrits sur les périodes de guerre qui accepterait de prêter pour quelques jours ses trésors personnels à la collectivité serait la bienvenue**. Il lui suffit alors de se manifester auprès du secrétariat de la mairie **avant le 25 avril**.

Vous l'aurez compris, cette inauguration est un moment tout à fait exceptionnel dans une année qui ne l'est pas moins, puisque nous commémorons en 2018 le centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale.

Par votre présence nombreuse, vous montrerez votre respect pour tous ceux qui sont tombés ou ont souffert pour notre liberté et votre attachement aux valeurs qui fondent notre République.

Jean-Yves Penet, Maire de Billeu

La présentation complète et plus généralement les documents relatifs au PLU sont consultables en Mairie et sur le site internet www.mairie-billeu.fr.

Un registre de concertation est disponible en mairie. Une adresse mail dédiée à l'élaboration du PLU est créée pour répondre aux questions des habitants ou recueillir leurs demandes : plu.billeu@paysvoironnais.com

D'avril à octobre 2018, seront élaborées les pièces réglementaires du PLU, à savoir : le Règlement, le Zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Une nouvelle réunion publique aura lieu à l'automne.

Crèches intercommunales et politique Jeunesse : qu'en est-il réellement ?

Après de longs mois de discussions, les communes de Billeu et Montferrat ont pris la décision de **sortir du dispositif de crèches intercommunales, pour des raisons de gouvernance** (contrairement à ce que prévoyait la convention liant les collectivités, nous n'avions plus la possibilité de participer aux choix de gestion pris par les communes sièges), **et de coûts**.

Ainsi, il nous a été clairement signifié que notre volonté de maîtriser les charges de personnel des crèches constituait une ingérence dans la gestion des ressources humaines des communes gestionnaires.

Sur les **450 000 € de coût de gestion annuel des 2 crèches**, la participation des familles s'élève à 72 000 € soit 16 % du total et **le reste à charge soit 84 % est financé par de l'argent public issu de la CAF et des communes**.

Ces sommes sont tout à fait considérables pour des collectivités comme les nôtres, dans une période où les ressources diminuent et où l'Etat nous demande de faire des économies de fonctionnement. Ainsi, **pour Billeu le montant de la participation relatif à l'année 2017 s'élève à plus de 44 000 € pour 8 familles** concernées sur les 730 foyers Billantins et 47 000 € pour 6 familles sur 900 foyers à Montferrat. Il était donc normal, qu'en tant que financeurs, responsables des deniers publics, nous puissions contrôler et limiter, le cas échéant, l'évolution des coûts.

L'accès aux crèches intercommunales reste effectif pour les familles jusqu'en septembre. Pour l'instant, les modalités de sorties et l'avenir du dispositif ne sont pas clairement établis. Les communes de Billeu et Montferrat souhaitent que les familles dont les enfants sont aujourd'hui accueillis dans les crèches, puissent bénéficier d'un mode de garde qui leur convienne jusqu'à la scolarisation de ceux-ci. Pour ce faire, elles accompagneront, y compris financièrement, comme elles s'y sont engagées, les familles actuellement dans le dispositif, pendant la phase de transition, c'est-à-dire jusqu'en juillet 2019.

Billeu et Montferrat ne se sont pas désengagées de la prise en charge de la petite enfance et de la jeunesse. Elles demeurent partie prenante du relais d'assistantes maternelles* (RAM), de l'animation jeunesse*, ainsi que du centre de loisirs*, qu'elles continueront donc à financer. En outre, elles recherchent activement, les solutions les plus pertinentes et les plus diversifiées pour répondre aux besoins des familles.

Ainsi, Montferrat travaille à l'installation dans des locaux communaux d'une crèche privée d'une capacité de 20 places, alors que Billeu va lancer une étude pour abriter, toujours dans des locaux appartenant à la collectivité, une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) d'une capacité de 12 places.

Les 2 communes rappellent, par ailleurs, que sur leurs territoires 29 places sont actuellement disponibles chez les assistantes maternelles à domicile et une quarantaine au total autour du lac.

*RAM : Relais d'assistantes maternelles :

Les relais d'assistantes maternelles (RAM) sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Les RAM sont animés par une professionnelle de la petite enfance. **Les communes du tour du lac financent un poste d'animatrice à 80%. Le coût annuel pour Billeu s'élève à 2 500 €. Les collectivités mettent également à disposition des locaux. Ainsi Billeu met à disposition gratuitement une fois par mois pendant 2 heures une salle de 50 m² agréée par la PMI.**

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Les RAM apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Les ateliers éducatifs proposés par les RAM constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.



* Animation jeunesse :

Les communes du tour du lac financent un animateur jeunesse qui propose toute l'année aux jeunes entre 12 et 18 ans des activités comme par exemple des camps d'été, des sorties VTT et des stages spécifiques. **L'engagement financier de la commune est de 9 097 € pour l'année 2017.**

* Centre de loisirs :

Le centre de loisirs d'Été est accueilli alternativement dans les 4 communes du tour du lac pendant 2 années consécutives. Ainsi, Billeu a-t-il accueilli le centre de loisir dans les locaux de son groupe scolaire en 2015 et 2016 et participé aux frais à hauteur de 1 444 € sur cette dernière année. En outre, le Centre communal d'action sociale de Billeu apporte une aide aux familles dans le cadre de cet accueil de loisirs, en 2016 elle était d'un montant de 721 €.

Les Activités Périscolaires à Billeu : quel avenir ?

Le gouvernement donne la possibilité aux communes de revenir à la semaine scolaire de 4 jours. **Les parents d'élèves de Billeu, consultés, se sont prononcés à 75% pour le retour à 4 jours, 25% pour le maintien à 4 jours et demi de classe.** Un conseil d'école extraordinaire, début janvier, a donc procédé à un vote : 13 voix pour le retour à 4 jours, 6 pour le maintien actuel à 4 jours et demi. La municipalité, favorable au maintien des 4 jours et demi, a réuni le conseil municipal qui n'a pas souhaité aller à l'encontre du vote du conseil d'école. Dans ce cadre, une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours a été demandée. Nous attendons le retour de l'Inspection Académique.



Actuellement, les enfants des classes primaires bénéficient des activités périscolaires. 85 % d'entre eux y sont inscrits. Huit animateurs dispensent chaque jour des activités nouvelles et variées. Nous rendons hommage ici à leur grande disponibilité et compétence. Malheureusement, en juin ces activités se termineront.

Rappel budget NAP : **25 000€ pour le matériel et les animateurs, un surcoût de charge du personnel** compte tenu de la réorganisation et du temps de garderie supplémentaire. L'Etat reverse 50 € par enfants dans le cadre du PEDT (Projet Educatif De Territoire) Ces activités étaient **gratuites** pour les parents, gratuite également l'heure de garderie durant les NAP de 15h45 à 16h45.

Nadine Campione, Adjointe aux Affaires Scolaires

Venez chercher votre matériel de Collecte des déchets biodégradables !

La communauté du Pays Voironnais remplace les sacs plastiques actuels utilisés pour la collecte sélective des déchets alimentaires par des sacs 100% compostables, à base de matières végétales.

Si les modalités de tri et de collecte ne changent pas, le matériel utilisé dans la cuisine sera différent : un nouveau bac de cuisine (un bioseau ajouré) et des sacs compostables. Les nouveaux sacs et bac doivent être **OBLIGATOIREMENT** utilisés ensemble afin d'assurer une ventilation des déchets alimentaires et limiter ainsi leur fermentation et les nuisances potentielles.

Aussi, vous pourrez vous procurer le nouveau matériel dans votre Mairie ou au Centre Technique de Coulevie

L'ancien bioseau ne doit pas être utilisé avec les nouveaux sacs compostables. Vous pouvez le conserver pour un autre usage (bricolage, jardinage, ...) ou le rapporter en déchèteries de préférence.

A Billeu, la distribution de sacs et bioseaux ajourés se fera en mairie entre le 2 mai et le 10 juin.

Pour en savoir plus :
0 800 508 892 (Numéro Vert appel gratuit).
www.paysvoironnais.com

DÉCHETS ALIMENTAIRES

ICI

POINT DE RETRAIT

des **SACS 100% Compostables**

et **BIOSEAUX AJOURÉS**

pour trier chez vous !

+ D'INFOS : www.paysvoironnais.com

Pays Voironnais - Communauté de Pays Voironnais